

## Règlement du concours Instagram du 8 juin 2019 au 10 juin 2019 #najacmédiévales

### ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La Forteresse de Najac organise du 8 juin 2019 au 10 juin 2019, lors des médiévales de Najac, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur Instagram.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation gratuite au jeu est ouverte à toute personne physique titulaire d'un compte Instagram. Celle-ci ne peut jouer qu'une fois et depuis un seul compte Instagram. La participation des mineurs au Jeu est autorisée à la condition qu'un accord parental préalable, écrit et daté leur ait été donné. Toute participation d'un mineur fera présumer à la Forteresse de Najac que celui-ci a obtenu cette autorisation.

### ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

La participation au concours requiert l'application Instagram dont l'usage nécessite la création d'un compte utilisateur ou d'un compte Facebook. Les visiteurs du Compte Instagram souhaitant participer au concours devront, pour ce faire, poster sur leur compte personnel Instagram une photographie avec les hashtags :

#najacmédiévales #forteressedenajac

Les internautes pourront s'abonner au compte instagram @forteressedenajac

Les photographies devront être prises dans la forteresse et pourront mettre en avant l'architecture du bâtiment, les visiteurs en costumes ou encore les spectacles qui se déroulent lors des médiévales.

Toute participation dans le cadre de laquelle seront fournies des photos autres que celles demandées, ou mettant en danger le bâtiment et les personnes, sera refusée et annulera automatiquement son éligibilité au jeu.

### ARTICLE 4 : RÉSULTATS

3 gagnants (1 gagnant par jour) se verront offrir 1 lots de goodies de la Forteresse de Najac. Les vainqueurs seront informés par message privé sur leur compte Instagram avec lequel ils ont participé au jeu concours et auquel ils devront accuser réception.

### ARTICLE 5 : ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura

communiquées par message privé via Instagram. L'envoi des lots sera effectué par l'organisateur dans un délai d'un mois à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

La Forteresse de Najac, organisateur du jeu et expéditeur des lots, ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

### ARTICLE 6 - DROIT À L'IMAGE ET DROIT D'AUTEUR

Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie. Il est seul responsable des photographies diffusées sur Instagram et garantit à l'organisateur que les photographies ne violent pas les droits des tiers (droits de propriété intellectuelle, droit de la personnalité et/ou droit de la propriété, droit à l'image). Il garantit également les organisateurs contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne pour atteinte à son image, à sa vie privée ou tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir.

### ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉS

La Forteresse de Najac se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

### ARTICLE 8 – OBLIGATIONS

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Le règlement sera présent sur le site internet : [www.seigneurs-du-rouergue.fr/chateaux/forteresse-royale-de-najac/](http://www.seigneurs-du-rouergue.fr/chateaux/forteresse-royale-de-najac/)

### ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

### EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Instagram.